

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 186

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 45

À la fin, substituer au montant :

« 28 439 880 549 € »

le montant :

« 23 098 097 974 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Alors que la France doit réaliser un effort budgétaire sans précédent, le Rassemblement National demande un gel du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne, soit une économie de 5,4 milliards d'euros par rapport à la proposition du Gouvernement.